



POINT D'INDICE GELÉ EN 2027

Encore une année sans augmentation générale pour les agents publics !

Le gouvernement vient de confirmer son intention de geler à nouveau le point d'indice en 2027. Pour les agents du CASVP comme pour l'ensemble des fonctionnaires, le point d'indice est la base du calcul du traitement.

Quand le point n'augmente pas, votre traitement indiciaire n'augmente pas non plus à grade et échelon identiques.

Et pendant ce temps :

- Les courses augmentent ;
- Les loyers et les charges pèsent toujours plus lourd ;
- Les transports, l'énergie et les dépenses du quotidien continuent de peser sur les budgets ;
- Les responsabilités et la charge de travail, elles, ne diminuent pas.

2024 – 2025 – 2026 – 2027 : jusqu'où faudra-t-il attendre ?

La dernière revalorisation générale du point d'indice remonte à **juillet 2023**.

Depuis, aucune augmentation générale de sa valeur.

Ce nouveau gel annoncé pour 2027 signifie **une nouvelle année sans revalorisation générale du traitement liée au point d'indice**.

Pour l'UNSA, la question salariale ne peut pas être réglée uniquement par quelques mesures ciblées, des promotions ou des évolutions individuelles de carrière.

Les agents ont besoin d'une véritable politique de rémunération.

L'UNSA CASVP porte des revendications claires

Nous demandons :

- une revalorisation du point d'indice ;
- des mesures permettant de préserver réellement le pouvoir d'achat des agents ;
- une meilleure reconnaissance des métiers et des responsabilités ;
- des déroulements de carrière plus favorables ;
- une attention particulière aux agents ayant les rémunérations les plus faibles.

Les agents du service public ne doivent pas voir leur pouvoir d'achat se dégrader année après année.

Travailler plus, assumer toujours davantage de responsabilités... sans revalorisation générale : ce n'est pas une politique salariale.

23-09-2026

